



St Barth Essentiel

HÔTEL ÉTOILE

LETTRE OUVERTE À LA POPULATION

En réponse aux propos trompeurs de R. Magras et M. Jacques dans l'émission C'Politique sur Canal 10 au sujet du contentieux ayant opposé l'association Saint Barth Essentiel dont je suis présidente, la Collectivité qui a délivré les permis de construire, ainsi que le promoteur du projet de l'hôtel étoile:

J'estime en effet que la décision rendue par le tribunal administratif qui est **d'annuler les permis de construire et non pas d'interrompre les travaux comme le dit dans l'intention de tromper Romaric Magras**, est non seulement une victoire pour notre association, mais aussi pour l'île toute entière et pour son avenir.

Il faut en effet rappeler les raisons qui ont conduit le tribunal à annuler – ce qui est rare – le permis de construire de ce projet qui est non seulement le risque qu'encourraient les salariés et visiteurs de l'hôtel en cas d'ouragan, **MAIS AUSSI des irrégularités par rapport aux règles d'urbanisme et d'importantes atteintes à l'environnement** causées par le projet. Et notamment à la Baie de St-Jean, contrairement à ce que dit M. Magras.

Certes, cette décision aura comme conséquence de rendre quelques projets irréalisables, mais il ne s'agit que des projets démesurés comme celui de l'hôtel Étoile, et **l'impact de la décision sera en réalité fort limité**, contrairement à ce que Romaric Magras et Micheline Jacques tentent de faire croire en apeurant la population. Du reste, nous n'avons jamais été opposés à ce qu'un hôtel soit reconstruit en lieu et place de l'hôtel Émeraude détruit par Irma et avons même mené des

négociations avec le représentant de l'Étoile pour éviter de saisir le tribunal; c'est la démesure, dangereuse, que nous avons contestée, à juste titre, puisque le tribunal nous a donné raison.

Du reste, nous n'en serions pas arrivés là, si le Conseil exécutif n'avait pas délivré le permis de construire. C'est d'ailleurs ce que recommandaient la commission territoriale d'Urbanisme et le CESCE qui avaient tous deux émis un avis négatif. Romaric Magras et Micheline Jacques semblent atteints d'amnésie à ce sujet.

Faut-il également rappeler l'opposition d'une grande partie de la population à ce projet?

Si Romaric Magras s'inquiète tant pour notre avenir touristique, il ferait mieux de veiller à ce que l'île, qui était renommée pour sa beauté et la qualité de son environnement, ne continue pas à se dégrader sous le poids du béton, la circulation et les pollutions diverses qui finiront pas faire fuir les touristes. Les dégâts ont d'ailleurs commencé et le projet de l'hôtel Étoile, âprement défendu par celui dont Romaric Magras se veut l'héritier et le digne successeur, n'aurait fait qu'aggraver le mouvement.

Si nous voulons préserver l'attrait touristique de l'île et ainsi protéger notre économie, la première chose à faire est d'en préserver l'environnement.

C'est précisément ce pour quoi je me suis battue et, effectivement, je suis fière de cette victoire.

Hélène Bernier, présidente

RESTONS MOBILISÉS: Les propos de R. Magras et M. Jacques sont les prémisses d'un désormais très probable appel de la Collectivité du jugement rendu par le tribunal administratif devant la Cour d'appel administrative.